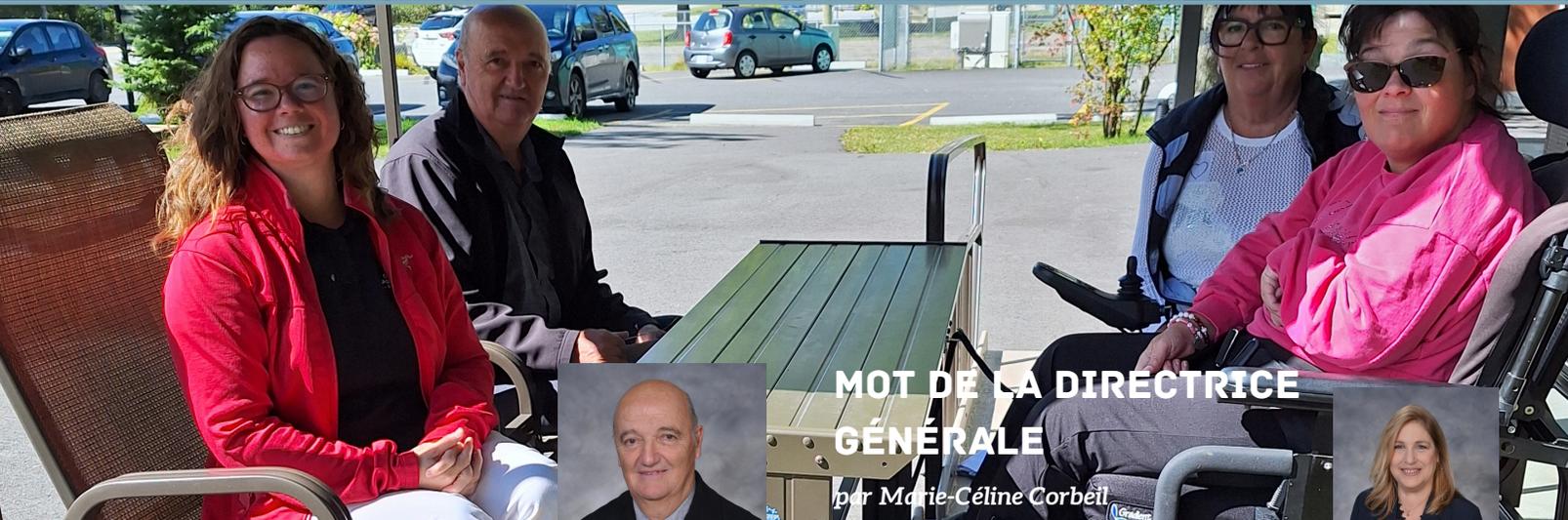




NOUVELLES DE VAL-JOLI



MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

par Marie-Céline Corbeil

Mot du maire

Bonjour à tous

J'aimerais vous parler du transport collectif, un service qui existe déjà via Trans Appel. La MRC travaille sur un projet de développement pour étendre ce service qui serait financé soit par un montant prélevé sur votre compte de taxes ou par une surtaxe prise directement sur votre immatriculation de véhicule de promenade et non sur tous les véhicules. La SAAQ remettrait ce montant à la MRC moins des frais de 2% (indexé chaque année) pour financer ce service.

Afin de répartir le montant demandé par la SAAQ pour l'ouverture du dossier au coût de 200 000\$, plusieurs MRC s'uniraient pour partager cette facture de départ.

Nous vous joignons un sondage qu'il serait important de nous retourner afin de connaître votre opinion et de nous permettre de présenter votre point de vue lors de la prise de décision.

Présentement, des promoteurs sont actifs dans la MRC pour l'installation d'éolienne. Je vous demanderais de vous renseigner auprès de la municipalité avant de signer des ententes avec eux, car ça vous lierait pour le futur.

Présentement je sais que certains promoteurs mettent de la pression auprès des propriétaires. Alors parlez-vous entre voisin avant de vous engager si ça arrive. Présentement aucun promoteur n'est venu à la municipalité.

Rolland Camiré
Maire

Bonjour à tous,

Je peux dire que nous vivons une belle rentrée à Val-Joli par l'arrivée de nouveaux visages et les nombreux projets qui se concrétisent!

Concernant les élections pour le remplacement de M. Gilles Perron, le 6 septembre dernier était la dernière journée pour le dépôt des candidatures. Je peux vous annoncer que le candidat Patrick Bernier a été élu par acclamation au poste de conseiller au siège no 3.

Comme vous pourrez le lire dans ses pages, nous accueillons Laurie Roy à titre d'inspectrice municipale. Vous pourrez communiquer avec elle dans les prochaines semaines pour vos projets!

Nous avons également inauguré la nouvelle balançoire au Parc Floral le 9 septembre dernier, c'est un bel ajout qui permet aux personnes en fauteuil roulant d'être en présence de leur famille et amis dans la balançoire. Elle permet aussi aux parents d'avoir la poussette de leur bébé avec eux dans la balançoire. Le fonctionnement est très simple, les sièges basculent pour offrir l'espace supplémentaire.

Nous avons également changé toutes les enseignes annonçant Val-Joli avec notre nouveau logo grâce à la subvention du Fonds région et ruralité. Nous en sommes très fiers.

Bonne rentrée!

Marie-Céline Corbeil
Directrice



AVIS PUBLIC
Entrée en vigueur

Est donné par la soussignée, Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière

Que lors de la séance tenue le 6 mai dernier, le conseil de la municipalité de Val-Joli, a adopté le « règlement numéro 2024-07-modifiant le règlement de lotissement 2004- 7 de la Municipalité de Val-Joli »;

Que ledit règlement numéro 2024-07 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 12 août 2024;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2024-07 est entré en vigueur le 12 août 2024, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 12 août 2024;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2024- 07 au bureau de la municipalité de Val-Joli, situé au 500, route 249 à Val-Joli durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Val-Joli, CE 27ieme jour D'AOÛT 2024

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC
Entrée en vigueur

Est donné par la soussignée, Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière

Que lors de la séance tenue le 6 mai dernier, le conseil de la municipalité de Val-Joli, a adopté le « règlement numéro 2024-06-modifiant le règlement de zonage 2004- 8 de la Municipalité de Val-Joli »;

Que ledit règlement numéro 2024-06 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 12 août 2024;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2024-07 est entré en vigueur le 12 août 2024, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 12 août 2024;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2024- 07 au bureau de la municipalité de Val-Joli, situé au 500, route 249 à Val-Joli durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Val-Joli, CE 27ieme jour D'AOÛT 2024

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC
Entrée en vigueur

Est donné par la soussignée, Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière

Que lors de la séance tenue le 3 juin dernier, le conseil de la municipalité de Val-Joli, a adopté le « règlement numéro 2024-05-modifiant le règlement de zonage 2004-6 de la Municipalité de Val-Joli »;

Que ledit règlement numéro 2024-05 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 12 août 2024;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2024-05 est entré en vigueur le 12 août 2024, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 12 août 2024;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2024- 05 au bureau de la municipalité de Val-Joli, situé au 500, route 249 à Val-Joli durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Val-Joli, CE 27ieme jour D'AOÛT 2024

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC
Entrée en vigueur

Est donné par la soussignée, Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière

Que lors de la séance tenue le 2 juillet dernier, le conseil de la municipalité de Val-Joli, a adopté le « règlement numéro 2024-08-modifiant le règlement de zonage 2004-6 de la Municipalité de Val-Joli »;

Que ledit règlement numéro 2024-08 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 12 août 2024;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2024-08 est entré en vigueur le 12 août 2024, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 12 août 2024;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2024- 08 au bureau de la municipalité de Val-Joli, situé au 500, route 249 à Val-Joli durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Val-Joli, CE 27ieme jour D'AOÛT 2024

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

(concernant le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Val-Joli)

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Val-Joli sera, en 2025 en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'Article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC du Val-Saint-François
910, Montée du Parc C.P. 3160
Richmond, Québec, J0B 2H0

- être faire sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus-indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 2003-03 de la MRC du Val-Saint-François et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Val-Joli, le 17 septembre 2024.

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION Projet de règlement 2024-10

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.

Que lors de la séance tenue le 3 septembre dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le premier projet de « règlement no 2024-10 modifiant le règlement de zonage numéro 2004-06 dans le but de modifier les dispositions sur la sécurité des piscines résidentielles;

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 octobre 2024 à 20 h 00, à la salle du conseil sur le premier projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que le premier projet de règlement ne contient aucune des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que le premier projet de règlement vise à :

- modifier les dispositions sur la sécurité des piscines résidentielles

Que le premier projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 500, route 249 à Val-Joli.

DONNÉ À VAL-JOLI CE 17E JOUR DE SEPTEMBRE 2024

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée que lors de la séance qui se tiendra le 7 octobre 2024, à 20h, en son lieu habituel situé au 500, route 249, à Val-Joli, le conseil municipal de la Municipalité de Val-Joli prendra en considérant la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure – Lotissement – Lot 3 677 908– 386, 10E Rang - Demande déposée le 12 juillet 2024, par le Groupe Lieutenant Inc. concernant le lot 3 677 908 du Cadastre du Québec, situé au 386, 10E Rang.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre :

-Que le propriétaire puisse acquérir 130 acres du lot 3 677 908 et que cette partie de lot ait une largeur minimale sur la ligne avant de 32,93 mètres sur le 11E Rang, alors que le règlement de lotissement no° 2004-7, à l'article 4.13, tableau 1, exige une largeur minimale sur la ligne avant de 45,7 mètres.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À VAL-JOLI CE 17 septembre 2024

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

Du résultat de l'élection

Municipalité de Val-Joli

Date du scrutin 2024-10-07

Après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection, Marie-Céline Corbeil, présidente d'élection, annonce par cet AVIS PUBLIC que la personne suivante a été proclamée élue au poste mentionné ci-dessous :

Poste de conseiller 3 : PATRICK BERNIER

Signature

Donné à Val-Joli le 2024-09-09

Marie-Céline Corbeil

Présidente d'élection

**Prochaine réunion du conseil
Lundi le 7 octobre 2024
20h**

La municipalité accueille Laurie Roy au poste d'inspectrice municipale.

C'est avec plaisir que nous avons accueilli Laurie le 16 septembre dernier. Détentrice d'un Baccalauréat en urbanisme et ayant œuvré à titre d'inspectrice, nous sommes très fiers de l'arrivée de Laurie qui saura compléter l'équipe municipale avec une expertise en urbanisme qui sera bien utile à la municipalité.

Dans les prochaines semaines, Laurie prendra connaissance de la réglementation et des dossiers en cours avec Urbatek. Vous pouvez déposer vos demandes de permis en ligne sur notre site internet ou au bureau municipal les lundi, mardi et jeudi. Tous vos documents doivent avoir été fournis avant que l'inspectrice puisse traiter votre dossier.

Ceux qui ont des dossiers en cours avec Urbatek, sachez qu'ils continuent d'offrir leurs services et vont finaliser vos dossiers et demande de permis pour les prochains mois également.

Nous souhaitons la bienvenue à Laurie dans l'équipe de Val-Joli!



Merci à Karoll-Ann et à Charles-Antoine

Nous souhaitons remercier tout d'abord Charles-Antoine qui a travaillé comme employé étudiant cet été. Malgré son jeune âge, il a su s'améliorer tout au long de l'été pour vous offrir des parcs bien propres et des pelouses bien entretenues tout en prenant bien soin de nos équipements.

Nous soulignons aussi le départ de Karoll-Ann qui a été avec nous depuis un an à titre d'aide en urbanisme et qui nous a donné un gros coup de main pour la gestion des dossiers de propriétés! Ton aide a été précieuse et appréciée de tous. Karoll-Ann a également pris soin de nos nombreuses plates-bandes depuis de printemps et leur a donné beaucoup d'attention! Bonne chance à Karoll-Ann qui œuvre maintenant en design intérieur, ton talent va te mener loin!



HEURES D'OUVERTURE - 2024

Ouvert du 24 avril au 30 novembre

DIMANCHE - LUNDI- MARDI	→ FERMÉ
MERCREDI - JEUDI - VENDREDI	→ 9 H À 17 H
SAMEDI	→ 9 H À 15 H

 666, chemin Keenan, Melbourne

INFORMATION
T. 819 826-6505 poste 321 / 819 518-2544

www.val-saint-francois.qc.ca
info.mrc@mrcvsf.ca



LE CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-JOLI SE POSITIONNE FACE AU FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF

Lors du dernier conseil municipal de Val-Joli le 3 septembre dernier, les membres du conseil ont tenu à se positionner face au financement du transport collectif et ont affirmé leur position dans une résolution.

Les élus de Val-Joli sont bien conscient que le financement du transport collectif est présentement un enjeu au niveau régional et provincial. Une des solutions envisagées pour les municipalités est de mettre en place l'imposition d'un droit sur l'immatriculation dédié au transport collectif.

Unaniment les membres du conseil se positionnent contre l'imposition d'un droit sur l'immatriculation et justifient leur décision par les coûts à payer à la Société d'assurance automobile du Québec pour la mise en place du service ainsi que les frais annuels imposés, soit un pourcentage des sommes récoltées. Bien que des assouplissements aient été permis par le Gouvernement du Québec, permettant entre autres les regroupements de MRC ou municipalités pour l'établissement du droit, permettant de réduire les frais initiaux de mise en place du service, actuellement fixés à 200 000\$, les élus craignent une augmentation au fil des ans du montant qui sera imparti au transport collectif sur les immatriculations selon les choix des autres MRC qui pourraient faire partie du regroupement.

« Parallèlement, la population de Val-Joli sera consultée via un sondage qui sera en ligne dans les prochains jours et dans le bulletin municipal afin d'avoir le pouls de la population pour le financement du transport collectif. Nous sommes conscients que des sommes doivent être investies pour le maintien et le développement du service et nous souhaitons savoir si nos citoyens préfèrent que l'augmentation du financement du transport collectif soit réalisée par un droit sur leurs immatriculations ou une contribution par la taxe foncière. En tant qu'élus, nous souhaitons continuer d'avoir un droit de parole quant aux sommes à investir pour le transport collectif et les modalités de partage des coûts » précise Rolland Camiré, maire de Val-Joli.



TRANSPORT COLLECTIF

SONDAGE SUR LE FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF:

Le manque de financement du transport collectif est présentement un enjeu au niveau régional et provincial. Actuellement le financement est insuffisant pour offrir un service répondant aux besoins de la population de la MRC. Il serait donc possible pour la MRC ou un regroupement de MRC d'imposer un droit sur les immatriculations des véhicules pour financer le manque à gagner. On parle actuellement d'un montant de 30\$ par véhicule.

Il ne s'agit pas du transport adapté ou médical, le financement de ce transport est déjà inclus dans les taxes foncières et subventionné par le gouvernement provincial.

Le transport collectif est un transport vers Sherbrooke pour les études ou le travail à partir d'un point de départ comme Val-Joli ou Windsor. Il peut aussi être à l'intérieur de la MRC, par exemple de Windsor vers Valcourt.

Le conseil municipal s'est prononcé en assemblée le 3 septembre dernier contre l'imposition d'un droit sur les immatriculations.

Le conseil municipal veut avoir votre opinion sur le sujet.

Nous vous demandons de répondre à la question suivante :

De quelle façon doit se faire le financement du transport collectif :

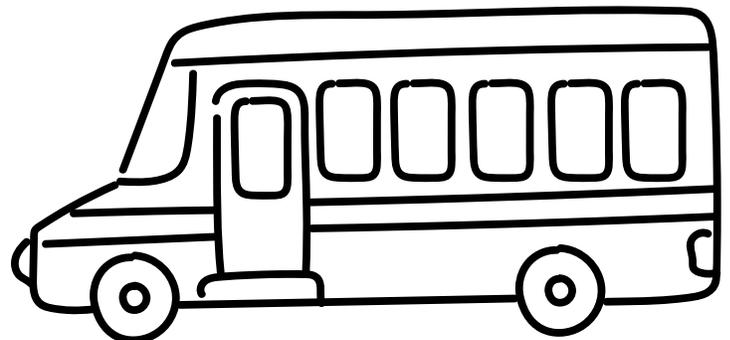
- je préfère payer un montant sur l'immatriculation de mon véhicule
- je préfère continuer à payer le montant à même mes taxes foncières

Commentaires : _____

Optionnel : je demeure sur la rue/chemin _____

Le conseil municipal vous remercie de votre participation

Vous pouvez déposer votre sondage dans la boîte bleue du bureau municipal. **Le sondage est également disponible en ligne à www.val-joli.ca sur la page d'accueil.**





DÉVOILEMENT D'UN ÉQUIPEMENT INCLUSIF AU PARC FLORAL

VAL-JOLI, le 9 septembre 2022 – C'est aujourd'hui que la nouvelle balançoire inclusive est inaugurée par la municipalité de Val-Joli en partenariat avec le Conseil Sport Loisir de l'Estrie. La balançoire de 4 places est accessible aux personnes en fauteuil roulant et est un équipement qui était souhaité depuis longtemps par la municipalité. Elle est maintenant accessible au Parc Floral de la municipalité.

La réalisation de ce projet a été rendu possible grâce à une généreuse subvention provenant du Conseil Sport Loisir de l'Estrie dans le cadre du Programme de relance en loisir et en sport de l'Estrie qui a pour objectifs de soutenir des actions durables, structurantes et qui démontrent clairement la diminution des effets que la pandémie a eue sur les communautés.

Lors du dévoilement, Annie Maurice, une résidente de Val-Joli qui se déplace en fauteuil roulant et sa mère Johanne Maurice, conseillère municipale et qui est aussi son aidante naturelle ont pu prendre place dans la nouvelle balançoire pour apprécier ce nouvel ajout au Parc Floral.

« L'ajout de cet équipement tenait à cœur aux membres du conseil municipal de Val-Joli soutien le maire Rolland Camiré, car depuis 2022, la municipalité travaille à améliorer le Parc Floral qui se veut un lieu intergénérationnel accessible à tous afin d'y passer de bons moments en communauté. Nos balançoires actuelles sont très utilisées, nous souhaitons que les personnes à mobilité réduite puissent eux aussi profiter d'un moment en famille dans une de nos balançoires et profiter de ce lieu exceptionnel. Nous ne sommes pas à l'abri d'une autre pandémie, maintenant, nous avons les infrastructures nécessaires pour permettre à la population de poursuivre ses liens sociaux avec l'ajout de cet équipement. »

Christine Baron, directrice générale du Conseil Sport Loisir de l'Estrie souligne que « l'inclusion des personnes à besoin particulier dans les communautés estriennes est très chère à nos valeurs et à notre mission organisationnelle. La pandémie a causé de l'isolement chez plusieurs estriens qui vivaient divers freins liés à l'accès aux sites de pratique, tel que les parcs, faute d'aménagement adéquat ou spécialisé. Nous sommes fiers de soutenir les initiatives dans les communautés qui œuvrent à enrichir leur offre « pour tous » comme la municipalité de Val-Joli qui permet désormais aux citoyens à mobilité réduite de participer aux activités offertes et d'intégrer la vie de la communauté.»

Le Parc Floral de Val-Joli est maintenant un lieu de rencontre communautaire muni d'un grand préau pour la pratique de la danse, d'arts martiaux et autres activités. Il est également un lieu de rencontre pour des événements familiaux, un lieu de repos pour les voyageurs, parsemé d'aménagements paysagers, d'arbres matures et annexé à un sentier d'interprétation de la flore indigène situé dans un boisé.



Balle molle 2024



Nous désirons remercier le personnel entraîneurs, arbitres et marqueurs.

MERCI!





LA GRANDE MARCHÉ

5 KM

INSCRIVEZ-VOUS
ONMARCHÉ.COM
GRATUIT ET OUVERT À TOUS

DATE : dimanche 20 octobre 2024

HEURE : échauffement à 13 h 30, départ à 14 h 15

LIEU : Centre sportif J.-A. Lemay
250, rue Georges-Guilbault
Windsor



RioTinto

Québec

PARTENAIRE D'ACTION
QUÉBÉCOR



La prochaine collecte des feuilles mortes se déroulera jusqu'au 6 novembre au garage municipal.

Veuillez mettre vos feuilles dans un sac en papier biodégradable pour faciliter la disposition, vous pouvez vous procurer gratuitement des sacs à la Municipalité (quantité limitée).



Hôtel de ville :

Téléphone : 819 845-7663

Marie-Céline Corbeil, dir., P.3, direction@val-joli.ca

Urbanisme, P.2, municipalite@urbatek.ca TEL : 819-993-3244

Josiane Perron, adj., P.1, secretariat@val-joli.ca

Pier Lacasse, resp. voirie, P.4, voirie@val-joli.ca

500, Route 249

Val-Joli (QC) J1S 0E8

LUNDI AU JEUDI DE 8H30-12H, 13H-16H30

VENDREDI DE 8H30 À 12H

Pour toutes plaintes concernant les animaux :

SPA de l'Estrie : 819 821-4727

Membres du conseil :

Maire : Rolland Camiré, P.5
mairie@val-joli.ca

Siège 1 : Sylvain Côté

Siège 2 : Philippe Verly

Siège 3 : Gilles Perron

Siège 4 : Raymond Côté

Siège 5 : Jonathan Morin

Siège 6 : Johanne Maurice



@municipalitevaljoli